



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 17 avril 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 10 avril 2025

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Bérangère SABOURAULT

Présents avec voix délibérative : **21** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : **1** Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **22**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-Michel DULER

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Représentés (pouvoirs) : Pouvoir de M. Jean LAVIELLE à Mme Bérangère SABOURAULT

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_031

Budget Principal - Affectation définitive du Résultat 2024

Monsieur le Vice-Président Alain PERRET expose à l'Assemblée délibérante que l'affectation du résultat constaté lors du Compte Administratif doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget Supplémentaire.



Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Administratif, affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

VU les articles L. 5211-36, L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation du résultat,

VU la délibération du 6 février 2025 relative à la reprise anticipée du résultat 2024 sur le Budget Principal présentant :

- Un résultat global cumulé prévisionnel pour la section de fonctionnement de 6 298 665,17 €
- Un résultat global cumulé prévisionnel pour la section d'investissement de 3 346 359,69 €
- L'affectation par anticipation du résultat :
 - Pour l'investissement, en recettes au 001 : 3 346 359,69 €
 - Pour la section de fonctionnement, en recettes au 002 : 6 298 665,17 €

CONSIDÉRANT le résultat définitif de l'exercice 2024,

Budget Principal	
Résultat de Fonctionnement 2024	
A/ Résultat de l'exercice	+ 1 468 377,05 €
B/ Résultat antérieurs reportés (<i>Ligne 002 du Compte Administratif</i>)	+ 4 830 288,12 €
C/ Résultat à affecter = A+B	+ 6 298 665,17 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D/ Résultat de l'exercice	725 186,75 €
E/ Résultat antérieurs reportés (<i>D 001 si déficit/R 001 si excédent</i>)	2 621 172,94 €
F/ Résultat comptable cumulé ($F=D+E$)	3 346 359,69 €
G/ Dépenses d'investissement restant à réaliser	2 490 536,06 €
H/ Recettes d'investissement restant à réaliser	604 715,00 €
I/ Solde des restes à réaliser ($I=H-G$)	- 1 885 821,06 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	1 460 538,63 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats définitifs :

En investissement, en recettes au 001 : 3 346 359,69 €

En fonctionnement, en recettes au 002 : 6 298 665,17 €

Monsieur le Vice-Président précise que l'affectation par anticipation correspond exactement aux résultats définitifs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré,
Le Comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte l'affectation définitive du résultat telle que proposée.

PRÉCISE que cette affectation ne présentant aucune différence avec les montants reportés par anticipation, aucune écriture de régularisation n'est nécessaire.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénèsse-Maremne, le 23 avril 2025
Le Président,
Alain CAUNÈGRE

